

Zeitschrift: Domaine public
Herausgeber: Domaine public
Band: 27 (1990)
Heft: 996

Artikel: Cartel : l'assurance d'y perdre
Autor: Delley, Jean-Daniel
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-1020343>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 03.02.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Méthodes anti-déprime

— C'est quoi, votre truc, à vous? me demandait cette jeune personne, en quête d'une méthode pour lutter contre la déprime.

J'en ai plusieurs!

Par exemple, de me dire: on est tout de même mieux ici qu'à Beyrouth (ou sans aller jusque là: mieux ici que dans un pays où il n'y aurait pas d'eau).

Par exemple encore, de me dire: «Quelle chance! Je n'ai pas été sélectionné pour le Tour de Romandie, ou de Suisse, ou de France, ou d'Italie.» Avez-vous jamais pensé non pas à celui qui sort dans les quelques premiers, il a son nom dans les journaux, mais à celui qui sort 37^e ou 46^e; bref, qui sort dans les «etc»?

Eh bien, la lecture dans la *Gazette de Lausanne* du 14 mai des *Propos d'un juge*, de M. Philibert Muret, intitulés *Contradictions* me donne encore une raison de me réjouir: «Quelle chance! Je ne suis pas juge».

A lire M. Muret, on se persuade que le jeu judiciaire (c'est le terme qu'il emploie par deux fois, qui n'est pas de nature, soit dit en passant, à rassurer le justiciable) est un jeu subtil, que seuls les gens du sérail (ça c'est encore un terme de M. Muret — moi, qui ai l'esprit souvent mal tourné, jamais je n'aurais osé parler de la magistrature comme d'un sérail... heureux encore qu'on ne

nous parle pas de harem! En somme, je proposerais plutôt *bazar* ou *smalah*, qui évitent les connotations fâcheuses: icoglan, eunuque, etc.) que les gens du sérail, donc, maîtrisent, lui, et ses contradictions, mais qui étonne et inquiète — à tort! — le profane...

(Soit dit encore en passant, M. Muret me paraît négliger le fait que ce profane, chez nous, est le plus souvent citoyen suisse, c'est-à-dire membre du souverain, au nom de qui la justice est rendue. Le plus souvent aussi contribuable, ce qui revient à dire que c'est lui qui paie cette justice. Il faut donc se demander si oui ou non la démocratie est un système vivable; si, oui ou non, le père de la démocratie, René Descartes, a raison quand il écrit ces mots fracassants: «Le bon sens est la chose du monde la mieux partagée: car chacun pense en être si bien pourvu, que ceux même qui sont les plus difficiles à contenter n'ont point coutume d'en désirer plus qu'ils en ont.»)

Pour en revenir aux contradictions, M. Muret, très justement, souligne que les juristes ne sont pas les seuls à se contredire. Il y a toutefois une petite différence: si Gaston Paris et Joseph Bédier

ne sont pas d'accord sur les origines de la *Chanson de Roland*, le profane se fout éperdûment. Tandis que si un juge estime qu'il faut me mettre en prison et l'autre qu'il faut me libérer et me payer des dommages et intérêts, le profane que je suis est passionnément intéressé. «Des contradictions? Il y en aura toujours. C'est pourtant à travers elles que la vérité a les meilleures chances de percer», conclut l'article. Je consens à partager cet espoir... Cependant, quand on voit un homme passer de longs mois en prison, parce qu'il est soupçonné d'avoir empoisonné un autre homme; qu'on le voit reconnu coupable; qu'on le voit recourir et reconnu coupable pour la seconde fois, qu'on le voit laissé en liberté (alors qu'il était enfermé du temps qu'il n'était encore que prévenu) — avec la faculté de travailler éventuellement dans une pharmacie — vous imaginez un homme condamné pour viol, qu'on laisse en liberté et qu'on autorise à travailler dans un orphelinat de fillettes? — quand on voit, ou plutôt quand je vois, j'admire et me réjouis, comme je le disais, de ne pas être juge. Au fait: vous avez lu *Contre-Enquête*, de Pascal Auchlin et Frank Garbely (chez Favre)? J'y ai trouvé une autre raison, encore, de me réjouir: apparemment, ni vous, ni moi n'avons trempé dans les affaires de narcodollars... Mais nous sommes l'exception. ■

CARTEL

L'assurance d'y perdre

(jd) Si nous sommes le peuple le mieux assuré du monde — chaque personne dépense annuellement 4000 francs de primes en moyenne — nous payons cher ce besoin de sécurité. Trop cher même. Au moment où les sociétés d'assurance font part de résultats réjouissants pour 1989, l'hebdomadaire zurichois *Die Weltwoche* (10 mai 1990) part en guerre contre l'un des cartels les plus puissants du pays (98% des primes encaissées), curieusement épargné aussi bien par les autorités que par les critiques des consommateurs; la récente enquête de la Commission des cartels sur l'assurance-choses et l'interdiction des accords dans cette branche pronon-

cée par le conseiller fédéral Delamuraz sont les exceptions qui confirment la règle: les assurances helvétiques bénéficient d'une large impunité qui explique leurs résultats exceptionnels.

En comparant les tarifs des membres des cartels et ceux des rares sociétés indépendantes, *Die Weltwoche* estime à 1,2 milliard de francs le surcoût payé par les assurés pour cause de concurrence insuffisante: 600 millions pour l'assurance-vie, 150 millions pour l'assurance-casco, 140 millions pour l'assurance-choses et 300 millions pour l'assurance responsabilité civile des véhicules à moteur.

Coûts administratifs prohibitifs — 18,6% dans l'assurance-maladie et accidents, 22,5% dans l'assurance responsabilité civile des véhicules — surassurance généralisée par manque d'information indépendante des preneurs de contrat, longue durée des contrats qui

DP Domaine Public

Rédacteur responsable: Jean-Daniel Delley (jd)

Rédacteur: Pierre Imhof (pi)

Ont également collaboré à ce numéro:

Jean-Pierre Bossey (jpb)

François Brutsch (fb)

Jean-Claude Favez (jcf)

André Gavillet (ag)

Jacques Guyaz (jg)

Charles-F. Pochon (cfp)

Point de vue: Jeanlouis Cornuz

Abonnement: 65 francs pour une année

Administration, rédaction: Saint-Pierre 1,

case postale 2612, 1002 Lausanne

Tél: 021 312 69 10 Télécopie: 021 312 80 40

Boîte aux lettres Vidéotex: 021 312 69 10

CCP: 10-15527-9

Composition et maquette: Pierre Imhof,

Liliane Monod, Jean-Luc Seylaz

Impression: Imprimerie des Arts et Métiers SA

Les années-misère

(jd) Classes d'études surveillées supprimées, associations priées de se débrouiller avec une subvention inférieure à celle qui leur avait été promise: le canton de Genève fait l'apprentissage de l'austérité budgétaire.

Le budget 1989 (3,786 milliards de francs) contenait déjà les signes de la présente situation: le bénéfice présumé du compte de fonctionnement était tombé à 450'000 francs après avoir été de 20 millions de francs en 1988 et de 177 à 217 millions de francs les années précédentes. La suppression de la progression à froid des impôts, votée en 1988, avait amené à revoir à la baisse les recettes fiscales et à tailler dans les demandes de personnel supplémentaire.

A la fin de l'année dernière, le Grand Conseil est appelé à voter le budget 1990. Celui-ci franchit le cap des 4 milliards et prévoit un bénéfice de 3,2 millions de francs. Pourtant le cœur n'y est pas: avec les élections cantonales en octobre et en novembre qui marquent le

départ du conseiller d'Etat chargé des finances depuis douze ans, le populaire radical Robert Ducret, le réalisme n'est pas la caractéristique première de ce budget.

Une fois en place, le nouveau conseiller d'Etat chargé des finances, le libéral Olivier Vodoz, ne peut que constater que les comptes 1989 sont catastrophiques. Pour la première fois depuis longtemps, la progression des revenus n'a pas été supérieure à la progression des charges prévues au budget: la baisse brutale des rentrées provenant des impôts spéciaux sur les bénéficiaires immobiliers et des droits d'enregistrement s'est ajoutée à l'arrêt de la progression à froid. Et c'est en définitive un déficit de 74 millions qui s'inscrit au bilan.

1990 menace d'être pire encore. Car à la surévaluation des revenus s'est ajoutée une sous-évaluation de charges incontrôlables: effet de l'inflation sur les traitements de la fonction publique, prestations sociales aux personnes âgées et aux autres utilisateurs des infrastructures médico-sociales et même créances irrécouvrables de l'administration fiscale.

La course à l'équilibre

Le Conseil d'Etat décide alors de prendre des mesures conservatoires, bloquant les engagements de personnel et les dépenses nouvelles, le temps de procéder à une actualisation chiffrée du budget. Résultat des courses: diminution de recettes de 122 millions, augmentation de dépenses de 130 millions, le bénéfice de 3,2 millions se mue en un déficit de 248,8 millions.

Dans un deuxième temps, le Conseil d'Etat décide alors de procéder à des augmentations d'émoluments (+6,7 millions) et à des économies de quelque 90 millions pour réduire l'impasse: blocage du personnel au niveau atteint en 1989, réduction des dépenses générales pour les services comme pour la part y relative (estimée forfaitairement à 20%) des contributions aux institutions subventionnées. Ainsi corrigé, le budget 1990 du Conseil d'Etat est encore supérieur de 36 millions au budget voté par le Grand Conseil et révèle un déficit de 148,2 millions de francs.

Aussi volontariste soit-il, l'exercice en deux temps auquel a procédé le Conseil d'Etat montre ses limites. La distorsion des charges et des revenus s'accroît. Le redressement de certaines charges sous-estimées est encore insuffisant par rapport aux résultats de 1989. Et un double déficit démocratique est en train de s'installer: d'une part, le Conseil d'Etat rectifie de lui-même à la baisse, mais aussi à la hausse, l'autorisation de dépenses que lui a votée le Grand Conseil sans intention de revenir devant celui-ci; d'autre part les économies réalisées relèvent de la fameuse symétrie des sacrifices chère à la collégialité gouvernementale qui permet d'éviter des choix douloureux: ceux-ci ne sont donc effectués ni par le Grand Conseil ni par le Conseil d'Etat mais au sein des départements, quand ce n'est pas par des chefs de service laissés à eux-mêmes.

Au demeurant, des économies importantes sont inévitables. A la situation financière de l'Etat s'ajoute un autre élément: la nécessité, dans les années qui viennent, de pouvoir consentir un effort nouveau dans la construction de logements HBM ou pour les soins à domicile tout en poursuivant le développement des transports publics. Les organisations d'enseignants et de la fonction publique se leurrent lorsqu'ils ne voient qu'un complot thatcherien derrière l'impasse. Et des mesures techniques ou des impôts nouveaux ne feront que reculer l'échéance.

Améliorer la productivité du secteur public

Savoir quelle doit être la part des frais hospitaliers payée par le malade ou le contribuable, ou si les prestations sociales doivent être généralisées ou individuelles sont des questions politiques qui méritent la discussion. Les économies requièrent tout autant d'attention. Car s'il est facile de diminuer les dépenses en en faisant simplement moins (en général au détriment des catégories défavorisées de la population, comme le montre la diminution des classes d'études surveillées), il serait autrement plus judicieux de dénicher où sont les rentes de situation, les tâches devenues inutiles mais conservées par habitude. Il faudrait aussi rechercher les secteurs où la productivité du service public pourrait être améliorée. ■

limite l'entrée sur le marché de nouvelles sociétés, les assurés ne sont pas à la fête.

Ces derniers — par le biais de la participation aux excédents — et les actionnaires profitent-ils au moins de ce pactole? Beaucoup moins que les résultats financiers des assurances ne le laisseraient espérer. Selon une estimation de la banque Vontobel, les valeurs immobilières des assurances-vie, portées au bilan pour un montant de 15 milliards de francs, se montent en réalité à 27 milliards. Le développement constant des réserves latentes permet de minimiser les bénéfices à distribuer. Ainsi un lecteur nous indique que les bons de participation offerts en souscription à ses membres par la Rentenanstalt procurent un rendement mirobolant de 1,2%.

Reste à tous les assurés que nous sommes à donner systématiquement la préférence aux rares sociétés d'assurances hors cartel, à prêter attention aux recommandations de la Fondation pour la protection des assurés, récemment créée et à attendre l'entrée de la Suisse dans l'Espace économique européen. ■